

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 123****17 février 2001****SOMMAIRE**

<b>ACS - Andean Car Services Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5884</b>	<b>Brahma S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5883</b>
<b>ACS - Andean Car Services Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5884</b>	<b>Brand Company Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5900</b>
<b>Actinter, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5884</b>	<b>Brandsatch Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5900</b>
<b>Adam Offergeld Luxembourg, S.à r.l., Bascharage . . . . .</b>	<b>5887</b>	<b>Branson S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5901</b>
<b>Admiral Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5887</b>	<b>Brasinal S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5901</b>
<b>Alanis S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5888</b>	<b>Brest Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5901</b>
<b>Albacore Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5888</b>	<b>British Blu Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5879</b>
<b>Albion Partners S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5889</b>	<b>Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5902</b>
<b>Alerion Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5889</b>	<b>BS Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5902</b>
<b>Alinen Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5890</b>	<b>C &amp; C Management S.A., Goetzingen . . . . .</b>	<b>5884</b>
<b>Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5890</b>	<b>C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5887</b>
<b>Allied Arthur Pierre, Société Anonyme, Strassen . . . . .</b>	<b>5874</b>	<b>C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5887</b>
<b>Allied Arthur Pierre, Société Anonyme, Strassen . . . . .</b>	<b>5875</b>	<b>C.N. International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5888</b>
<b>Allied International Investments Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5891</b>	<b>C.N. International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5888</b>
<b>Ameline S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5891</b>	<b>Cada, S.à r.l., Leudelange . . . . .</b>	<b>5867</b>
<b>Anstalt Zukunft S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5893</b>	<b>Calafate S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5894</b>
<b>AP HMGH Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5893</b>	<b>Camy Transports, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5858</b>
<b>Ar-Men S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5876</b>	<b>Casa Dolce S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5890</b>
<b>Arela Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5894</b>	<b>Casa Dolce S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5890</b>
<b>Argelux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5894</b>	<b>Charleville Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5903</b>
<b>Arlux Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5894</b>	<b>Charleville Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5903</b>
<b>Art Project, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5895</b>	<b>Citai Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5897</b>
<b>Atik S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5895</b>	<b>Clifton International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5903</b>
<b>Atradi S.A., Noertzange . . . . .</b>	<b>5896</b>	<b>Comcorp Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5902</b>
<b>Axe Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5896</b>	<b>Compagnie de Dubucher, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5904</b>
<b>Azulux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5897</b>	<b>Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Rodange . . . . .</b>	<b>5896</b>
<b>Azzura S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5897</b>	<b>Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Rodange . . . . .</b>	<b>5896</b>
<b>Balan Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5897</b>	<b>Danismac S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5903</b>
<b>Belaluna S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5898</b>	<b>Dominion Capital (Europe) S.A., Mersch . . . . .</b>	<b>5889</b>
<b>Belmir Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5898</b>	<b>Dominion Capital (Europe) S.A., Mersch . . . . .</b>	<b>5889</b>
<b>Bermos S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5898</b>	<b>Edimo S.A., Luxembourg-Hamm . . . . .</b>	<b>5898</b>
<b>Bichat Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5899</b>	<b>Erdi S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5901</b>
<b>Blessing S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5899</b>	<b>Farmland Co S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5900</b>
<b>Blue Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5899</b>	<b>Farmland Co S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5900</b>
<b>Borelles S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5899</b>	<b>Financial Investments Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5858</b>
<b>Brahma S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5883</b>	<b>Financial Investments Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5858</b>

GE Capital Equity Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	5892	Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . .	5893
GE Capital Equity Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	5892	Mediateam S.A., Rodange . . . . .	5866
Hercules European Participations, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	5860	Mediateam S.A., Rodange . . . . .	5866
I.P.F. Luxembourg S.A., Hunsdorf . . . . .	5868	Newpak S.A., Luxembourg . . . . .	5859
Interprogramme Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5885	Newpak S.A., Luxembourg . . . . .	5860
Interprogramme Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5885	Paprika S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	5870
Interprogramme Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5885	Pompes Funèbres Générales du Luxembourg Mai- son Platz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5891
Interprogramme Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5886	Pompes Funèbres Générales du Luxembourg Mai- son Platz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5891
Interprogramme Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5886	SCM Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5904
(Am) Kannerbuttek, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	5892	Speralux, S.à r.l., Munsbach . . . . .	5866
Kaupthing Management Company S.A., Luxem- bourg . . . . .	5895	Speralux, S.à r.l., Munsbach . . . . .	5866
Luminant Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5876	Toitures Artisanales, S.à r.l., Junglinster . . . . .	5867
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . .	5893	Toitures Artisanales, S.à r.l., Junglinster . . . . .	5867

**CAMY TRANSPORTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
H. R. Luxembourg B 66.308.

Gegründet vor dem Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Hesperange, am 4. September 1998, im Mémorial  
veröffentlicht unter C 863 am 28. November 1998.

*Ausserordentliche Generalversammlung am 15. August 2000*

Es ergeht aus dieser Versammlung:

Der Sitz der Gesellschaft wird auf den 20. September 2000 nach 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Worüber Urkunde, Datum wie eingangs erwähnt, wurde vom alleinigen Gesellschafter unterschrieben.

S. Garcia.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50032/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**FINANCIAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 26.858.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 2, a été déposé  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Pour la société*

Signature

(50085/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**FINANCIAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 26.858.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la société  
tenue le 26 juin 2000 à 10.00 heures précises à Luxembourg*

*Troisième résolution*

L'assemblée générale réélit le commissaire aux comptes en place pour une nouvelle période d'une année qui s'achè-  
vera à l'issue de l'assemblée générale statutaire devant se tenir l'avant-dernier vendredi du mois de juin 2001 ou à toute  
prorogation ou report de celle-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol.071, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50086/651/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**NEWPAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 54.045.

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWPAK S.A., avec siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 54.045.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lauryane Decuber, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Conversion de la monnaie d'expression du capital d'escudos portugais en Euros, au cours de change de deux cents virgule quatre cent quatre-vingt-deux (200,482) escudos portugais pour un (1,-) Euro. En conséquence de la conversion le capital social sera réduit à quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000,-) Euros, représenté par dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de quarante-neuf (49,-) Euros chacune, la différence étant affectée à une réserve.

2) Augmentation du capital social à concurrence de huit millions quatre-vingt-cinq mille (8.085.000,-) Euros par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible en vue de le porter de quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000,-) Euros à huit millions cinq cent soixante-quinze mille (8.575.000,-) Euros par la création de cent soixante-cinq mille (165.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante-neuf (49,-) Euros chacune.

3) Souscription et libération des cent soixante-cinq mille (165.000) actions nouvelles par la société THE MILO SETTLEMENT TRUST B.V.I., société de droit des Iles Vierges Britanniques.

4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit millions cinq cent soixante-quinze mille (8.575.000,-) Euros, représenté par cent soixante-quinze mille (175.000) actions, d'une valeur nominale de quarante-neuf (49,-) Euros chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de cent millions (100.000.000,-) d'escudos portugais en Euros, au cours de change de deux cents virgule quatre cent quatre-vingt-deux (200,482) escudos portugais pour un (1,-) Euro.

Cette conversion résulte en un capital de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-dix (498.797,90) Euros, qui est réduit à quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000,-) Euros par affectation du montant de huit mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-dix (8.797,90) Euros à une réserve dont l'assemblée ne pourra librement disposer qu'en respectant les dispositions et délai de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

La valeur nominale de dix mille (10.000) actions est fixée à quarante-neuf (49,-) Euros.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit millions quatre-vingt-cinq mille (8.085.000,-) Euros, pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000,-) Euros à huit millions cinq cent soixante-quinze mille (8.575.000,-) Euros, par la création et l'émission à la valeur nominale de cent soixante-cinq mille (165.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante-neuf (49,-) Euros chacune, à libérer intégralement par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de un milliard six cent vingt millions huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-dix (1.620.896.970,-) escudos portugais, ce faisant un montant de huit millions quatre-vingt-cinq mille (8.085.000,-) Euros.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription*

Ensuite est intervenu aux présentes un actionnaire, à savoir INTERMUTUAL SERVICES LIMITED, société de droit des Iles Veriges Britanniques, agissant en sa qualité de trustee de THE MILO SETTLEMENT, avec siège social à P.O. Box 3339, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Eric Vanderkerken, préqualifié,

aux termes d'une procuration sous seing privé annexée à la liste de présence,

lequel a déclaré, de l'accord unanime de l'assemblée, souscrire à cent soixante-cinq mille (165.000) actions qu'il libère pour leur valeur nominale, soit un montant de huit millions quatre-vingt-cinq mille (8.085.000,-) Euros par la conversion en capital d'une créance qu'il détient contre la société jusqu'à concurrence d'un montant d'un milliard six cent vingt millions huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-dix (1.620.896.970,-) escudos portugais, correspondant à la prédite valeur nominale.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à huit millions quatre-vingt-cinq mille (8.085.000,-) Euros, ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société en date du 31 juillet 2000, ci-annexé.

Cette créance figure au bilan arrêté au 31 décembre 1999, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2000, et laquelle restera annexée aux présentes en extrait.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Ce rapport, daté à Luxembourg, le 17 juillet 2000, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Signé: Lex Benoy  
Réviseur d'entreprises»

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit millions cinq cent soixante-quinze mille (8.575.000,-) Euros, représenté par cent soixante-quinze mille (175.000) actions, d'une valeur nominale de quarante-neuf (49,-) Euros chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois millions quatre cent mille (3.400.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vanderkerken, C.-E. Cottier Johansson, L. Decuber, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 42, case 8. – Reçu 3.261.481 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

R. Neuman.

(49347/226/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

**NEWPAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.045.

Le texte des Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

(49348/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

**HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

**STATUTES**

In the year two thousand, on the twenty-third of August at 11 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company incorporated in Luxembourg this day by the undersigned notary having its registered office at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

hereby represented by Mr Willy J.E. Sels (the «Attorney»), employee, residing at Herselt, Belgium, acting as manager of the Company.

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 23th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign companies and enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 250,000,000,- (two hundred and fifty million euros), represented by 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares of EUR 100,- (one hundred euros).

**Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by a Board of Managers, whose members can be either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The Company's financial year begins on the first of January and closes on the thirty-first of December.

**Art. 14.** Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 17.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

*Transitory measure*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2000.

*Payment - Contributions*

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 2,183,875,400.- (two billion one hundred and eighty-three million eight hundred and seventy-five thousand four hundred euros), to be allocated as follows:

- EUR 2,158,875,400.- (two billion one hundred fifty-eight million eight hundred and seventy-five thousand four hundred euros) to a distributable item of the balance sheet;

- EUR 25,000,000.- (twenty-five million euros) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

*Description of the contribution*

The contributions made by HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l. against the issuance of shares in HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l. representing all its assets and liabilities (entire property) are composed of:

*Assets*

249 (two hundred and forty-nine) Ordinary shares with a nominal value per share of EUR 453.78 (four hundred fifty-three Euros and seventy-eight cents) of HERCULES HOLDING BV B.V.B.A., a company incorporated under the laws of Belgium and The Netherlands, representing 99.6% of the share capital of this last company.

*Liabilities*

Other debts related to its incorporation.

*Evaluation*

The value of this contribution in kind is evaluated at EUR 2,433,875,400.- (two billion four hundred thirty-three million eight hundred and seventy-five thousand four hundred euros)

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the Memorandum and Articles of Association and a balance sheet of HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Effective implementation of the contribution*

HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares, legally and conventionally freely transferable, and possessing the powers to dispose of them;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;

- the transfer of such shares is effective today without qualification and the agreement's deed has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- all further formalities shall be carried out in Belgium and in the Netherlands, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Statement of contribution value - Acknowledgement*

Thereupon HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., sole founder, represented as hereabove stated, requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the company HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l., by reason of the hereabove described contribution in kind, HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the shares subscription and payment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg Francs.

*Fixed rate tax exemption request*

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), of a company having its registered office in a European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- a) Mr Willy J.E. Sels, residing at Molenbergstraat 13, B-2230 Herselt, Belgium;
  - b) Miss Jo-Ann Lawler, residing at 309, Painters Crossing, Chadds Ford, Pennsylvania 19317, U.S.A.;
  - c) Mr George MacKenzie, residing at 360, High Ridge Road, Chadds Ford, Pennsylvania 19317, U.S.A.;
- 2) The Company shall have its registered office at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-trois août, à onze heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée ce jour par-devant le notaire soussigné, ayant son siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Willy J.E Sels, employé privé, demeurant à Herselt en Belgique en tant que gérant de la Société.

Le comparant prédésigné, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 250.000.000,- (deux cent cinquante millions d'euros), divisé en 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée sans l'agrément des autres associés et sans leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés possédant la majorité des voix.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

#### *Souscription - Libération*

L'émission des parts sociales est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 2.183.875.400,- (deux milliards cent quatre-vingt-trois millions huit cent soixante-quinze mille quatre cents euros), à affecter de la manière suivante:

- EUR 2.158.875.400,- (deux milliards cent cinquante-huit millions huit cent soixante-quinze mille quatre cents euros) à un poste distribuable du bilan;

- EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros) à un poste non distribuable du bilan en tant qu'affectation à la réserve légale.

#### *Description de l'apport*

Les apports réalisés par HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., en contrepartie de l'émission de parts sociales de HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l., représentant de tous ses actifs et passifs (intégralité de patrimoine), se composent de:



*Actifs*

249 (deux cent quarante-neuf) parts ordinaires avec une valeur nominale de EUR 453.78 (quatre cent cinquante-trois Euros et soixante-dix-huit cents) chacune de HERCULES HOLDING BV B.V.B.A., une société belge et hollandaise représentant 99.6% du capital social de cette dernière société.

*Passifs*

Autres dettes relatives à cette constitution.

*Evaluation*

La valeur de cet apport en nature est évaluée à EUR 2.433.875.400,- (deux milliards quatre cent trente-trois millions huit cent soixante-quinze mille quatre cents euros).

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société aux termes d'un rapport d'évaluation.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts d'HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., et de sa situation bilantaire.

*Réalisation effective de l'apport*

HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., seul fondateur et apporteur, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- le transfert des parts est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui et les conventions de cession ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées en Belgique et aux Pays-Bas aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Evaluation de l'apport*

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en qualité de fondateur de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert effectif des parts sociales, et confirme la validité de la souscription et libération des actions émises.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cents mille francs luxembourgeois.

*Requête en exonération des droits*

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Willy J. E. Sels, résidant à Molenbergstraat 13, B-2230 Herselt, Belgique;
- b) Mademoiselle Jo-Ann Lawler, résidant au 309, Painters Crossin, Chadds Ford, Pennsylvania 19317, U.S.A.;
- c) Monsieur Georges MacKenzie, résidant au 360, High Ridge Road, Chadds Ford, Pennsylvania 19317, U.S.A.;

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la société est établi au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: W. J.E. Sels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 1255, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

J. Elvinger.

(49440/211/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**SPERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 36.867.

Les bilans au 31 décembre 1997/1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(49401/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

---

**SPERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 36.867.

Les bilans au 31 décembre 1998/1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 31, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 septembre 2000.  
(49402/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

---

**MEDIATEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 40.571.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Extrait de l'assemblée générale du 9 août 2000*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau .....	2.015.223 LUF
Total: .....	2.015.223 LUF

*Composition du conseil d'administration*

- Monsieur Antoine Wehenkel, ingénieur, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pol Winand, ingénieur, demeurant à Arlon (Belgique);
- Monsieur André Ditgen, ingénieur informatique, demeurant à Letricourt (France);
- Monsieur Marcel Winandy, ingénieur, demeurant à Leudelange.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

(50146/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**MEDIATEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 40.571.

L'assemblée générale du 9 août 2000 a reconduit le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C., dont le siège social est 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50147/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**TOITURES ARTISANALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.  
R. C. Luxembourg B 28.327.

L'an deux mille, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Junio, ferblantier-serrurier, demeurant à L-6117 Junglinster, 14, rue de la Gare;
- 2.- Monsieur Gérard Crespin, maître-charpentier, demeurant à L-7397 Hunsdorf, 9, rue François Dostert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée TOITURES ARTISANALES, S.à r.l. (R. C. Luxembourg B numéro 28.327), avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 245 du 15 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial numéro 221 du 5 mai 1997.

- Que le capital social est fixé à un million six cent mille francs luxembourgeois (1.600.000,- LUF), divisé en mille six cents (1.600) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de Sandweiler à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Junglinster.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Junio, Crespin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 511, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Weniger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2000.

J. Seckler.

(49410/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

**TOITURES ARTISANALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.  
R. C. Luxembourg B 28.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2000.

J. Seckler.

(49411/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

**CADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 43.473.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 295 du 19 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CADA, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(50030/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**I.P.F. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Marchal, conseiller en placements, demeurant à B-6717 Post (Belgique), 43, route d'Arlon.

2.- Madame Krystyna Gawlik, épouse Falkenburg, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de I.P.F. Luxembourg S.A.

Le siège social est établi à Hunsdorf.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de simple information sur l'offre bancaire luxembourgeoise et étrangère en termes de produits et services, notamment en matière de placements, ceci, de manière personnalisée et à l'attention d'une clientèle internationale de particuliers et d'entreprises.

Elle pourra également prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet.

La société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, civiles ou commerciales lui permettant de réaliser son objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sinon par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre IV.- Exercice social, Dissolution**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V.- Disposition générale**

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Paul Marchal, prénommé, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- Madame Krystyna Gawlik, épouse Falkenburg, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions. . . . .	<u>310</u>

Tous les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-7396 Hunsdorf, 19, rue du Cimetière.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

##### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

##### *Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Paul Marchal, prénommé.
- 2.- Madame Krystyna Gawlik, épouse Falkenburg, prénommée.
- 3.- Monsieur Dimitri Sakkis, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 41, rue de Diekirch.

##### *Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:

V.O. CONSULTING S.A., société anonyme, avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

##### *Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

##### *Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration au complet, tous ses membres étant présents ou représentés, lesquels se reconnaissent dûment convoqués pour procéder à la nomination de deux administrateurs-délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de nommer en qualité d'administrateurs-délégués de la société Monsieur Paul Marchal et Madame Krystyna Gawlik, épouse Falkenburg, tous deux prénommés.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Marchal, K. Gawlik, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 6CS, fol. 40, case 3. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

M. Thyes-Walch.

(49442/233/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

### **PAPRIKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 11, rue Saint Vincent.

#### STATUTS

L'an deux mille, le premier septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. Madame Monique Sailer, employée privée, demeurant au 6, rue de Titelberg à L-4678 Niedercorn;
2. Monsieur Daniel Octave, graphiste, demeurant au 11, rue St Vincent à L-4344 Esch-sur-Alzette;
3. Monsieur Jean-François Bouchoms, maître en droit, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités en vertu desquelles ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de PAPRIKA S.A. (ci-après la «Société»).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le Conseil d'Administration a de plus le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

##### **Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### **Art. 4. Objet social.**

La Société a pour objet d'effectuer toutes activités d'agence de publicité, d'édition, la conception, la réalisation, l'exploitation et la commercialisation de sites internet et de projets multimedia ainsi que l'organisation, l'exploitation et la réalisation de toutes opérations et services se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou qui le favorisent, en ce compris la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet similaire, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

#### **Capital social - Actions**

##### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale EUR 3,10 (trois euros et dix cents) chacune.

5.2 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le Président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions émises et souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Administration - Surveillance****Art. 7. Nomination et Révocation des administrateurs.**

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 Les administrateurs sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.**

8.1 Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes les assemblées d'actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, ou le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite sera donnée au moins huit jours avant la date de la réunion.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du Conseil d'Administration précédemment adoptée.

Chaque administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

8.4 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votant à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou

sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

**Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.**

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi») ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs nommer des mandataires pour des transactions déterminées et révoquer de telles nominations à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. La délégation en faveur d'un membre du Conseil d'Administration nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 La Société est engagée, dans toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques de toutes personnes, y compris, notamment, le(s) délégué(s) à la gestion journalière, auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.**

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.**

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Leur mandat ne peut excéder six ans.

Le(s) commissaire(s) aux comptes est/sont rééligible(s) et révocable(s) à tout moment.

**Assemblées générale des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses pouvoirs lui sont conférés par la loi.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.**

15.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 16. Procédure et Vote.**

16.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un actionnaire ou un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour de ces assemblées.



Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

16.3 Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration fixera les autres conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

16.4 Chaque action confère une voix à son propriétaire.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Avant de commencer les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut modifier les dispositions des Statuts. L'assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou la forme de la Société. Lors de ces réunions, les résolutions, pour être adoptées, doivent être soutenues par au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

### **Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

#### **Art. 17. Année sociale.**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 18. Comptes annuels.**

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, qui rédigera son rapport sur la base de ces documents.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 19. Répartition des bénéfices.**

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

19.3 Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale des actionnaires.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués, sont payés au lieu et époque déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 20. Dissolution.**

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

#### **Art. 21. Liquidation.**

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

#### **Art. 22. Référence à la loi.**

Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2000. La première assemblée générale se tiendra le 15 juin 2001.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 10.000 (dix mille) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

<i>Actionnaires</i>	<i>Souscriptions</i>	<i>Paiements</i>
- Madame Monique Sailer, précitée .....	5.000 actions	15.500,- EUR
- Monsieur Daniel Octave, précité. ....	2.500 actions	7.750,- EUR
- Monsieur Jean-François Bouchoms, précité .....	2.500 actions	7.750,- EUR
Total: .....	10.000 actions	31.000,- EUR

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par des paiements en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de LUF 50.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes est fixé à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - (a) Madame Monique Sailer, précitée;
  - (b) Monsieur Daniel Octave, précité;
  - (c) Monsieur Pascal Vilvens, employé privé, demeurant au 6, rue de Titelberg à L-4678 Niedercorn.
3. Monsieur Pascal Wagner, employé privé, demeurant au 81, rue J. B. Gillardin à L-4735 Pétange, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social de la Société est fixé au 11, rue St Vincent à L-4344 Esch-sur-Alzette.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.
6. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à Monsieur Daniel Octave, précité.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Bascharage.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Sailer, D. Octave, J.-F. Bouchoms, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 septembre 2000, vol. 419, fol. 63, case 6. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Bascharage, le 11 septembre 2000.

A. Weber.

(49445/236/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**ALLIED ARTHUR PIERRE, SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 24.402.

L'an deux mille, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLIED ARTHUR PIERRE, Société Anonyme, avec siège social à Strassen, 112-114, rue du Kiem, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.402.

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-Petite (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gauthier Mary, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).  
A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Nelly Hardy, employée privée, demeurant à Metz (France).  
Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 24, premier alinéa des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.»

L'année en cours se terminera le 31 décembre 2000.

2.- Modification de l'article 18, premier alinéa des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 mai de chaque année à 10.00 heures.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première resolution*

L'assemblée décide que l'exercice social ira désormais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 24 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.»

A titre exceptionnel, l'assemblée décide de prolonger l'exercice social en cours ayant commencé le premier octobre 1999 jusqu'au 31 décembre 2000.

*Deuxième resolution*

L'assemblée décide de porter la date de l'assemblée générale annuelle au 31 mai de chaque année à 10.00 heures et ce pour la première fois en 2001, de sorte que le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 mai de chaque année à 10.00 heures.»

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-deux mille (22.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Zeler, G. Mary, N. Hardy, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 125S, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): G. Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

R. Neuman.

(49465/226/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**ALLIED ARTHUR PIERRE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 24.402.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49466/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**LUMINANT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 57.698.

*Notification*

Il résulte de la décision du gérant de la société LUMINANT INVESTMENTS, S.à r.l., du 25 juillet 2000, la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Cette modification prendra effet en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUMINANT INVESTMENTS, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49577/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**AR-MEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

## STATUTS

L'an deux mille, le cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France),

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne vauront par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: AR-MEN S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur d'immeubles.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 14 août de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en août 2001.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- |   |          |
|---|----------|
| 1.- La société BRYCE INVEST S.A., prédésignée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . | 4.999    |
| 2.- La société KEVIN MANAGEMENT, prédésignée, une action . . . . .  | <u>1</u> |

Total: cinq mille actions . . . . . 5.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

#### *Pro-fisco*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le capital social souscrit à hauteur de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) équivaut à la somme de deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (LUF 2.016.995,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 3.- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

##### *Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LUXOR AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

##### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2005.

##### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en dualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Peter Vansant, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J.M. Bettinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 853, fol. 21, case 11. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(49962/239/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**BRITISH BLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société dénommée VESMAFIN (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Akara Blg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (B.V.I.),

ici représentée par Monsieur Sergio Vandí, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

2. Monsieur Sergio Vandí, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRITISH BLU HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) divisé en 7.600 (sept mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 août 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 576.000,- (cinq cent soixante-seize mille euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Emprunts obligataires

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle. Le mandat des administrateurs est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.



Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 22.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 23.** Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 24.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

**Art. 25.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

### **Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 27.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 28.** L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 29.** Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

**Art. 30.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

**Art. 31.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième vendredi du mois de juillet de chaque année à neuf heures (9h00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

### **Disposition Générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg, le deuxième vendredi du mois de juillet de chaque année à neuf heures (9h00) et pour la première fois en 2002.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société dénommée VESMAFIN (BVI) LTD, préqualifiée; sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	7.599
M. Sergio Vandi, préqualifié, une action . . . . .	1

Total: sept mille six cents actions . . . . . 7.600

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de la contrevaletur en liras italiennes de la somme de soixante-seize mille euros (EUR 76.000,-), laquelle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 92.082,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à LUF 3.065.832,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Président,

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur,

3) Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2002;

4) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5) Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2002.

6) Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

7) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 6CS, fol. 32, case 8. – Reçu 30.658 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

J. Delvaux.

(49965/208/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**BRAHMA S.A., Société Anonyme,  
(anc. BRAHMA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 40.816.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: ..... 27.580,77 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50020/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**BRAHMA S.A., Société Anonyme,  
(anc. BRAHMA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 40.816.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: ..... - 18.190,35 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50021/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ACS - ANDEAN CAR SERVICES HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.686.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

POUR ACS - ANDEAN CAR SERVICES HOLDING, Société Anonyme Holding

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(49987/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ACS - ANDEAN CAR SERVICES HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.686.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

POUR ACS - ANDEAN CAR SERVICES HOLDING

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49988/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 56.444.

*Extrait des résolutions de l'Associée unique prises le 7 juillet 2000*

L'Associée unique ACTINTER, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

(49989/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**C & C MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.  
R. C. Luxembourg B 53.076.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Réserve légale: . . . . .	LUF	4.470
Résultats reportés: . . . . .	LUF	84.927
Total: . . . . .	LUF	89.397

*Composition du conseil d'administration*

M. Constant Wagner, demeurant à Goetzingen;

M<sup>e</sup> Janick Klepper, demeurant à Goetzingen;

M. Patrick Spautz, demeurant à Bascharage.

Le mandat des administrateurs a été renouvelé pour une année et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2001.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une année et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

(50037/592/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**INTERPROGRAMME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 8.114.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C n° 175 du 16 novembre 1968, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 1970, publié au Mémorial C n° 118 du 13 juillet 1970, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Fernand Unsen, notaire de résidence à Hosingen, en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C n° 176 du 19 août 1977, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C n° 237 du 2 novembre 1978, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1982, publié au Mémorial C n° 103 du 15 mai 1982, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C n° 318 du 10 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C n° 555 du 22 novembre 1993.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERPROGRAMME HOLDING S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50118/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**INTERPROGRAMME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 8.114.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C n° 175 du 16 novembre 1968, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 1970, publié au Mémorial C n° 118 du 13 juillet 1970, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Fernand Unsen, notaire de résidence à Hosingen, en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C n° 176 du 19 août 1977, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C n° 237 du 2 novembre 1978, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1982, publié au Mémorial C n° 103 du 15 mai 1982, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C n° 318 du 10 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C n° 555 du 22 novembre 1993.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERPROGRAMME HOLDING S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50117/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**INTERPROGRAMME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 8.114.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C n° 175 du 16 novembre 1968, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 1970, publié au Mémorial C n° 118 du 13 juillet 1970, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Fernand Unsen, notaire de résidence à Hosingen, en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C n° 176 du 19 août 1977, modifiée

suyant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C n° 237 du 2 novembre 1978, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1982, publié au Mémorial C n° 103 du 15 mai 1982, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C n° 318 du 10 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C n° 555 du 22 novembre 1993.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERPROGRAMME HOLDING S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50116/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

### **INTERPROGRAMME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 8.114.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C n° 175 du 16 novembre 1968, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 1970, publié au Mémorial C n° 118 du 13 juillet 1970, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Fernand Unsen, notaire de résidence à Hosingen, en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C n° 176 du 19 août 1977, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C n° 237 du 2 novembre 1978, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1982, publié au Mémorial C n° 103 du 15 mai 1982, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C n° 318 du 10 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C n° 555 du 22 novembre 1993.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERPROGRAMME HOLDING S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50115/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

### **INTERPROGRAMME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 8.114.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1968, publié au Mémorial C n° 175 du 16 novembre 1968, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 1970, publié au Mémorial C n° 118 du 13 juillet 1970, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Fernand Unsen, notaire de résidence à Hosingen, en date du 5 mai 1977, publié au Mémorial C n° 176 du 19 août 1977, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1978, publié au Mémorial C n° 237 du 2 novembre 1978, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1982, publié au Mémorial C n° 103 du 15 mai 1982, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C n° 318 du 10 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C n° 555 du 22 novembre 1993.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERPROGRAMME HOLDING S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50114/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.732.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 192 du 11 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 468 du 16 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 448 du 10 novembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBURG

KPMG Financial Engineering

Signature

(49990/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ADMIRAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 36.623.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49991/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 46.996.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 543, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

(50038/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 46.996.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 21 juin 2000*

Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de C.A.S., CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. (en dissolution depuis le 4 octobre 1999). Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50039/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ALANIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 73.829.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de ALANIS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49992/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ALBACORE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 71.171.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49993/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**C.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. E.C. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 189.175,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signature.

(50044/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**C.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. E.C. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 18.616,08 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signature.

(50045/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.



**ALBION PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.916.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'ALBION PARTNERS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49994/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ALERION LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 71.038.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49995/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch, 3, rue Udingen.

R. C. Luxembourg B 13.571.

Par décision du conseil d'administration du 18 février 2000, Madame Irène Wilhelm-Anen demeurant à Mersch, a été cooptée comme administrateur en remplacement de l'administrateur Mme Alexandra Schmid, démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50062/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch, 3, rue Udingen.

R. C. Luxembourg B 13.571.

Par décision du conseil d'administration du 15 septembre 2000, Madame Danielle Schroeder, directrice, Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de l'administrateur Mme Ursula Schmid, démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50063/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ALINEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 63.006.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'ALINEN HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

*Agent Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49996/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.689.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Mrs C. Ferry

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49997/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CASA DOLCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 28.891.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Le Conseil d'administration*

Signature

(50035/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CASA DOLCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 28.891.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de manière extraordinaire en date du 31 juillet 2000, la démission honorable de MM. Bob Bernard, Paul Marx et André Wilwert en qualité d'administrateurs et la nomination en leur remplacement de Monsieur Karim Van den Ende, juriste demeurant à L-1420 Luxembourg, Madame Monica Menzel, employée privée demeurant à L-2652 Luxembourg, et Monsieur Joseph Collaro, retraité demeurant à B-1860 Grimbergen ont été acceptées.

Suite à la même assemblée générale, la démission du commissaire aux comptes INTERAUDIT, S.à r.l. et la nomination en son remplacement de KV ASSOCIATES, S.à r.l. avec siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich ont été acceptées.

Enfin, l'adresse du siège social a été transféré au 77, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

*Le Conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50036/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ALLIED INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 64.306.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'ALLIED INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Signature

Director

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49998/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**AMELINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.554.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'AMELINE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49999/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG MAISON PLATZ, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 10, rue de la Boucherie.  
R. C. Luxembourg B 6.738.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG

MAISON PLATZ, S.à r.l.

Signature

(50180/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG MAISON PLATZ, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 10, rue de la Boucherie.  
R. C. Luxembourg B 6.738.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2000, vol. 543, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG

MAISON PLATZ, S.à r.l.

Signature

(50181/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**AM KANNERBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 22.432.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 13 septembre 2000, vol. 133, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50000/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**GE CAPITAL EQUITY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.114.

*Décision de l'actionnaire unique*

Par décision de l'actionnaire unique de la société GE CAPITAL EQUITY HOLDING, S.à r.l., prise en date du 10 août 2000, les actionnaires et administrateurs à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1) changer le siège de la société avec effet immédiat au: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, pour une période approximative de 1 mois;

2) changer le siège de la société à partir du 1<sup>er</sup> septembre au 46A, rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période indéterminée;

3) ajouter un nouveau gérant au conseil de gérance étant:

M. Jaap P. Everwijn résidant au 31A, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, Luxembourg.

Le conseil de gérance sera dorénavant composé de M. Teun Chr. Akkerman, M. Jonathan Sprole, M. Bhupesh Gupta et M. Jaap Everwijn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE CAPITAL EQUITY HOLDING, S.à r.l.

J. P. Everwijn

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50092/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**GE CAPITAL EQUITY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.114.

*Avis de conclusion d'une convention de domiciliation et de management*

Conformément à l'Article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation et de management entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

R. C. Luxembourg B 15.302

Siège social:

4, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

et

GE CAPITAL EQUITY HOLDING, S.à r.l.

R. C. Luxembourg B 62.114

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

La convention de domiciliation et de management datée du 10 août 2000 a été conclue pour une durée indéterminée.

GE CAPITAL EQUITY HOLDING, S.à r.l.

J. P. Everwijn

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50093/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ANSTALT ZUKINFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 63.519.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50001/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AP HMGH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 75.018.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 3 juillet 2000*

L'associé unique d'AP HMGH HOLDING, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

*Agent Domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50002/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,  
(anc. LUX-SECTORS ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette en remplacement de Maître Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 13 septembre 2000, enregistrée à Esch-sur-Alzette en date du 15 septembre 2000, vol. 853, fol. 25, case 4.

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination sociale en LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING.

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING.»

Differdange, le 18 septembre 2000.

Pour extrait conforme

R. Schuman

*Le notaire*

(50135/237/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

(50136/237/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ARELA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.330.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juillet 2000 à Luxembourg*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Ries de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50003/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ARGELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 54.017.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'ARGELUX S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50004/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ARLUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.049.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 3 juillet 2000*

L'associé unique d'ARLUX INVESTMENTS, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social du 25A, boulevard Royal, L-24409 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50005/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**CALAFATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 48.753.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: ..... - 358.264,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Signature.

(50031/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.555.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 11 juillet 2000*

L'associé unique de ART PROJECT, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature

*Agent Domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50006/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ATIK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.361.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(50007/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 56.157.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 juin 2000*

1. L'Assemblée Générale de KAUPTHING MANAGEMENT S.A. décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter le bénéfice disponible s'élevant à EUR 5.962.856,-.

2. L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 mars 2000.

3. L'Assemblée Générale décide:

– de renouveler le mandat des Administrateurs sortants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001;

– de réélire le Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président*

Monsieur Sigurdur Einarsson, Managing Director, KAUPTHING hf., Reykjavik, Islande.

*Administrateurs*

Monsieur Sigurdur Hafstein, Managing Director, ICEBANK LTD, Reykjavik, Islande;

Monsieur Gudmundur Hauksson, Managing Director, REYKJAVIK AND VICINITY SAVINGS BANK, Reykjavik, Islande;

Monsieur Hallgrimur Jonsson, Managing Director, THE ENGINEERS SAVINGS BANK, Reykjavik, Islande;

Monsieur Jonas Reynisson, Managing Director, SAVINGS BANK OF HAFNARFJORDUR, Hafnarfjordur, Islande;

Monsieur Jean Heckmus, Sous-Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

*Commissaire aux Comptes*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, Espace Ariane, 400, route d'Esch, B. P. 1443.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / C. Bouillon

*Mandataire Commerciale / Fondé de pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50120/010/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ATRADI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.  
R. C. Luxembourg B 70.144.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 13 septembre 2000, vol. 133, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50008/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**AXE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 57.792.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'AXE MANAGEMENT S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50009/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**COMPTOIR ANTI-FEU LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4815 Rodange, 19A, rue de la Fontaine.  
R. C. Luxembourg B 45.071.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue à Rodange le 1<sup>er</sup> juin 2000*

Le Conseil décide de nommer comme nouvel Administrateur:

Monsieur Michaël Jacques, Etudiant, demeurant 26 rue des Etangs, B-6972 Battincourt, en remplacement de Madame Colette Guisch qui a remis son mandat ce jour.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2000, vol. 316, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(50051/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**COMPTOIR ANTI-FEU LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4815 Rodange, 19A, rue de la Fontaine.  
R. C. Luxembourg B 45.071.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue à Rodange le 2 juin 2000*

Le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'assemblée générale de ce jour, délègue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à:

Monsieur Jean-Pol Jacques, employé privé, demeurant à B-6972 Battincourt, 26, rue des Etangs, qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2000, vol. 317, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(50052/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---



**AZULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.273.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50010/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**AZZURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration d'AZZURA S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50011/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BALAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 60.437.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BALAN HOLDINGS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

*Agent Domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50012/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CITAI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 54.242.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(50042/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BELALUNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 62.897.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BELALUNA S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50013/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BELMIR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.283.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BELMIR HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol.538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50014/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BERMOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 75.264.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BERMOS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50015/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**EDIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 67.433.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour EDIMO S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(50066/771/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BICHAT SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 56.701.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BICHAT SOPARFI S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50016/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BLESSING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 58.148.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BLESSING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50017/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BLUE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.468.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50018/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BORELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.442.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50019/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BRAND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 63.067.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50022/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**BRANDSATCH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 64.449.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BRANDSATCH HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Managing Director*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50023/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**FARMLAND CO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.471.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER &amp; BONTEMPS, Société Civile

(50081/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**FARMLAND CO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.471.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER &amp; BONTEMPS, Société Civile

(50082/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**BRANSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 69.450.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BRANSON S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50024/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BRASINAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 45.604.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juin 2000*

Au Conseil d'Administration de BRASINAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50025/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BREST CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 73.361.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de BREST CORPORATION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50026/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ERDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 22.385.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... 175.761,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Signature.

(50072/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme,  
(anc. BROADCASTING CENTER EUROPE S.A.).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 50.802.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 8 février 2000, que:

- L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils sont soumis.
- Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice social 1999, soit un bénéfice net de 39.579.928,- LUF au report à nouveau.
- L'Assemblée générale donne, pour l'exercice social écoulé, décharge de leur gestion à chacun des administrateurs et de l'exercice de son mandat au Réviseur d'entreprises.
- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats des administrateurs Messieurs Dan Arendt et Jean-Philippe Boever pour une durée de 1 an, expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.
- L'Assemblée générale prend acte de la venue à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Rémy Sautter et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.
- L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur Monsieur Jean-Claude de Keyser en lieu et place de Monsieur Sautter pour une durée de 1 an, expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.
- L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Luc Wagner «Délégué à la gestion journalière» avec le titre de «General Manager» pour une durée de 1 an, expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.
- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat des Réviseurs d'entreprises KPMG Audit, Luxembourg pour une période de 1 an, expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 février 2000.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50027/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 73.915.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 juin 2000*

Au Conseil d'Administration de BS INVESTMENT HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Director*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50028/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**COMCORP EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.950.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société, tenue par voie de circulaire le 16 août 2000*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé au 74, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50046/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CHARLEVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 39.401.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, le 16 janvier 1992, acte publié au Mémorial C n° 318 du 24 juillet 1992, mise en liquidation par acte reçu par le même notaire en date du 21 janvier 2000, acte publié au Mémorial C n° 398 du 5 juin 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHARLEVILLE HOLDING S.A. (en liquidation)*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50041/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CHARLEVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 39.401.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, le 16 janvier 1992, acte publié au Mémorial C n° 318 du 24 juillet 1992, mise en liquidation par acte reçu par le même notaire en date du 21 janvier 2000, acte publié au Mémorial C n° 398 du 5 juin 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHARLEVILLE HOLDING S.A. (en liquidation)*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50040/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CLIFTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 50.538.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(50043/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**DANISMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.850.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 août 2000 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50059/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**COMPAGNIE DE DUBUCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.389.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant que gérant de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, gérant démissionnaire.

Le nouveau gérant terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50049/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**SCM HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 17.154.

Constituée en date du 22 novembre 1979 par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n° 20 du 30 janvier 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 28 du 11 février 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mai 1981, acte publié au Mémorial C n° 141 du 17 juillet 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 25 du 28 janvier 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 366 du 14 décembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1987, acte publié au Mémorial C n° 178 du 18 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 mars 1989, acte publié au Mémorial C n° 206 du 27 juillet 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 450 du 4 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 143 du 22 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 139 du 31 mars 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 589 du 10 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 mars 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C N° 464 du 18 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 124 du 7 février 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juillet 2000, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCM HOLDING*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50206/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.